

Le présent contrat règle les modalités de vente entre la productrice, Fanny RENARD-CIAP PdL et le mangeur,
pour une durée de 6 mois allant du :

5 Janvier 2024 au 28 Juin 2024
22 paniers sur 26 semaines*

| Les Formules | Montant | Je coche ma formule |
|--|---------|---------------------|
| 1 boîte de 6 œufs tous calibres/semaine (prix unitaire 2,40 €) | 52.80 € | |
| 1 boîte de 12 œufs tous calibres/semaine (prix unitaire 4,80€) | 105.60€ | |

*En raison du vide sanitaire dans mon bâtiment, pas de distribution du 26 janvier au 16 février

Producteur :

Fanny RENARD - CIAP PdL

6 Le Claray

44490 SION LES MINES

Tél. 06 61 31 34 93

Mail fannycousi@yahoo.fr

NOM et Prénom :

ADRESSE :

Téléphone :

MAIL :

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.
- Faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence, etc),
- Rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Les engagements du producteur :

Je m'engage à fournir toutes les semaines des œufs produits selon le cahier des charges « AB » (Agriculture Biologique).

A informer les AMAPiens des temps forts vécus à la ferme.

En cas d'absence du consommateur une semaine et s'il m'en a informé avant le mercredi, je m'engage à fournir au consommateur un double panier la semaine suivante.

Je signale dès que possible tout problème important, en particulier une absence prolongée, au coordinateur.

Les engagements du consommateur :

Je m'engage pour ce contrat en payant de manière anticipée la production et la distribution

Je viens retirer mon panier au lieu de distribution le vendredi entre 18h15 et 19h15. Quand je ne peux pas venir, je m'arrange à informer le producteur avant le mercredi. En cas de manquement, les paniers non retirés pourront être partagés entre le(s) permanent(s) ou d'autres mangeurs.

Je veille à apporter avec moi les contenants alvéolés, type boîte d'œufs.

Je reconnais que le stress et les périodes de mue des poules peuvent affecter la ponte. De ce fait, en devenant partenaire j'accepte de partager les risques et les bénéfices.

Je règle : par chèque à l'ordre de « CIAP PdL » en espèce

Je remets à Doan Debat, coordinateur « œuf » de l'AMAP, mon règlement accompagné du contrat au plus tard, Vendredi 5 Janvier 2023.

Date et signature du producteur

Date et signature de l'AMAPien